



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Entreprises



FAITES ÉVOLUER

VOTRE ORGANISATION

POUR PLUS D'AGILITÉ ET DE PERFORMANCE

OSEZ L'INDUSTRIE DU FUTUR

▶ **LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE** ◀

**ENTREPRISES INDUSTRIELLES
ET DE SERVICES À L'INDUSTRIE**

ROBOTIQUE, EXCELLENCE INDUSTRIELLE,
CRÉATION SITE INDUSTRIEL, FABRICATION ADDITIVE,
RÉALITÉ VIRTUELLE...

PARTENAIRES

ene
entreprises & numérique

Aract
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES
CONDITIONS DE TRAVAIL
ET INNOVATION SOCIALE



ÉVALUER



CONCEVOIR



PRODUIRE



PILOTER



MOBILISER

FAITES ÉVOLUER VOTRE ORGANISATION POUR PLUS *D'AGILITÉ ET DE PERFORMANCE*

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE POUR :

- Analyser votre organisation actuelle sur la base d'une problématique interne ou en lien avec vos marchés/clients, puis vous accompagner dans le déploiement d'une stratégie et la mise en œuvre d'un plan d'action opérationnel.
- Améliorer les performances de votre organisation, notamment grâce aux méthodes de Lean Management et de Lean Production, et tendre vers une excellence opérationnelle.
- Conduire votre organisation vers plus d'agilité face aux contextes externes : nouvelles réglementations, situation économique, crise sanitaire, évolution des besoins du marché, ...
- Fournir des outils de pilotage de la satisfaction clients, d'aide aux choix d'investissements, d'usage des données numériques pour faciliter votre prise de décision et améliorer votre performance.
- Déployer une organisation apprenante et des modes de management responsabilisant qui développent les savoirs, savoir-faire et savoir-être de vos collaborateurs.

LES BÉNÉFICES OBTENUS :

- Hausse de la satisfaction client
- Amélioration de la rentabilité
- Réduction du gaspillage
- Accompagnement au changement
- Montée en compétences des équipes et de l'organisation

LES ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Entreprises (TPE, PME, ETI) industrielles et de services à l'industrie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du programme « Être accompagné dans mon projet Industrie du Futur » co-financé par la Région et l'État.

LES MODALITÉS PRATIQUES

- ✓ Accompagnement sous forme de conseil.
- ✓ Réalisation par des experts dans un panel de prestataires référencés.
- ✓ Prise en charge à 50% sous forme de subvention par la Région et l'État.
- ✓ Aide plafonnée à 16 000 € HT.

www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/industriedufutur

CONTACT

industriedufutur@auvergnerhonealpes-entreprises.fr